départementale, estime qu'il n'est pas encore possible de donner, quant à présent, suite aux réclamations du Conseil municipal de Tourcoing, à moins qu'il ne consente à faire l'avance des 15.000 fr. qui incombent au département, moyennant remboursement en 30 ans à raison de 480 fr. par an. En résumé, M. le Maire propose d'accepter les conditions proposées; c'est-à-dire de faire au département l'avance des 15.000 fr. à sa charge, à la condition d'exécuter immédiatement les travaux dont la dépense totale est évaluée à 35.000 fr. et aux conditions précitées. Adopté.

M. Dupont-Choquart insiste pour obtenir l'exécution immédiate des travaux.

AFFAIRE DESCLÉE FRÈRES

M. le Maire expose l'état actuel de la question et énumère tous les moyens de procédure qui ont été employés jusqu'ici. (M. Hassebroucq lit des volumineux rapports au milieu de l'inattention générale.) MM. Desclée frères, après avoir épuisé toutes les juridictions, exercent maintenant leur recours devant le ministre de l'intérieur, dernière ressource qui leur reste. (On se souvient que l'action de MM. Desclée frères vise un arrêté municipal leur enjoignant de retirer leur canalisation, arrêté qu'ils taxent d'abus de pouvoir.)

M. le Maire présente successivement la requête de MM. Desclée au ministre et le projet de réponse pour la défense des intérêts de la ville.

La délibération tend à autoriser le maire à prendre toutes mesures pour faire rejeter la requête de MM. Desclée. Adopté.

LOGEMENTS INSALUBRES

Renouvellement partiel des membres de cette commission. Il y aura lieu de procéder au renouvellement de la série sortant en septembre 1888, dont un membre doit faire partie du Bureau de bienfaisance. Le vote est renvoyé à la fin de la séance.

SUBVENTIONS A DES SOCIÉTÉS MUSICALES

M. Tack dépose, au nom de la commission des finances, un rapport sur les subventions demandées par la *Muse des Travailleurs* et l'*Orphéon des Travailleurs*. Il est accordé à chacune de ces Sociétés une allocation de 500 fr.

CAISSE D'ÉPARGNE

M. le Maire donne lecture du rapport sur les opérations de la Caisse d'épargne en 1887. Nous avons déjà analysé ce rapport, dans un article spécial. — Acte est donné de la communication.

Plusieurs membres du Conseil de direction sortent d'exercice, il est nécessaire de procéder à leur remplacement : le vote est remis à la fin de la séance.

DROITS D'ENREGISTREMENT

Faisant droit à une réclamation de l'Administration de l'enregistrement au sujet de l'Emprunt de 1.250.000 fr., contracté par la ville en 1878 pour la construction de l'usine à gaz, le Conseil vote la somme nécessaire pour acquitter ces droits.

AFFAIRES ARRIÉRÉES

Le Conseil renvoie, aux nouvelles commissions compétentes, certaines questions dont l'instruction avait été commencée par le conseil précédent, telles que l'augmentation de traitement du professeur de dessin, la prorogation du traité de factorat des Halles. etc.

LEGS A L'EGLISE N.-D. DE LOURDES

La Fabrique de Notre-Dame a reçu de M. Jean-Louis Dhalluin une somme de 500 francs léguée par testament pour servir à l'embellissement de l'Eglise Notre-Dame-de-Lourdes. Le conseil, conformément à la loi, est d'avis que la Fabrique accepte ce legs.

COMMISSIONS

Le Conseil, après une suspension de séance, procède à la formation de plusieurs commissions.

Membres du conseil de direction de la Caisse d'épargne : MM. Emile Lehoucq, Lefrançois, Gaspard, Desurmont, Tack et Duhamel-Dujardin,

Commission des logements insalubres. — MM. Pierre Montagne, Sénélar et Leplat.

Grands travaux d'utilité publique. — (7 membres) MM. H. Dhalluin, Rasson, Masure, Sénélar, Glorieux, Desmettre, Dron.

Tramways—MM. Sasselange, Glorieux, Rasson.

Scolaire municipale (11 membres).— MM. Dessauvages, Sénélar, Paris, Monmarché. Muller, Delavaivre, Dehaene, Delva, Quey, Tack, Dron.

Chemin du fer du Nord (commission pour le règlement des affaires en litige avec la compagnie 7 membres). — MM. Honoré Dumortier, Glorieux, Dron, Quey, Dehaene, Muller, Salembier.

Commission pour les plans du nouveau Conditionnement. (7 membres). — MM. Sasselange, Glorieux, Quey, Dehaene, Rasson, Desmettre, Salembier.

Octroi (*révision des tarifs et règlements*) (7 membres. — MM. Delcroix, Desmettre, Dron, Glorieux, Paris, Sasselange, Sénélar.

⁂

A propos du renouvellement de la commission du nouveau Conditionnement, M. Quey a déposé la motion suivante :

« Attendu qu'il importe à l'administration municipale, chargée de la surveillance du Conditionnement public, de prendre telles mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts du commerce;

» Attendu que les opérations dites du décreusage sont insuffisantes pour doser les quantités de certains produits qui ne peuvent être découverts qu'au moyen de l'analyse chimique;

» Attendu en conséquence que l'installation d'un laboratoire de chimie permettant de faire toutes analyses utiles s'impose ;

» Les soussignés émettent le vœu qu'un laboratoire de chimie soit annexé au nouveau conditionnement.

⁂

A minuit le Maire déclare le huis-clos pour la discussion de demandes de bourses.

La séance est levée à minuit et demi et le Conseil se proroge au jeudi 14 courant.

Un commencement d'incendie s'est déclaré vendredi vers 8 heures du soir, dans une des chambre du café Pinoy, rue de la gare. Le feu paraît avoir pris naissance à la suite de la chute d'une lampe à pétrole. Les voisins ont porté immédiatement secours et sont parvenus à entraver les progrès de l'incendie.

Les pertes sont évaluées à 3 ou 400 francs; il y a assurance à la compagnie le *Nord*.

Un accident de voiture assez sérieux a eu lieu, vendredi soir, à l'angle des rues Nationale et St-Jacques. Un cheval, attelé à une voiture de marchand de lait, effrayé par l'orage, a fait un brusque écart. Un passant, M. Fleurisse Caron, ouvrier redoubleur, a été atteint par le brancard et renversé sur le pavé : la roue de la voiture lui est passée sur la jambe droite et l'a fracturée.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

L'identité du cadavre retiré, il y a quelques jours du canal au Blanc-Seau, a pu être établie hier matin.

Le noyé est un nommé Alfred Vanovrehesvels, âgé de 35 ans, laveur, employé dans le peignage de MM. A. Prouvost et Cie.

Le malheureux était marié et père de deux enfants : sa femme l'avait quitté depuis quelque temps et menait une conduite peu régulière.

On suppose que ce sont des chagrins de famille qui auront poussé Vanovrehetvels à mettre fin à ses jours. Il habitait chez sa sœur rue de Denain, cour Boutry, à Roubaix, et depuis le 29 mai il était disparu.

Les vêtements du noyé ont été reconnus par un beau-frère du pauvre homme.

Procès-verbal a été dressé à la charge d'un marchand de charbon de la rue de la Latte qui trompait ses clients sur la quantité de marchandise en livrant 3 ou 4 kilos en moins par sac.

Halluin. — Lundi matin, nous citions deux cas de mort subite, qui s'étaient produits ici, dimanche, dans la soirée, et faisions remarquer la fréquence de ces morts depuis quelque temps.

Hier, M. Edouard Lecoutre, marchand de chevaux et cabaretier au *Noir Pigeon*, à Halluin, se rendait pour ses affaires à Bondues. Quand arrivé au haut du Blanc-Four il eut une attaque d'apoplexie.

Un de ses amis qui arrivait au même endroit, l'ayant vu tomber, s'empressa de lui porter secours, mais tout fut inutile, dix minutes après il expirait.

Cette personne ramena le corps inanimé d'Edouard Lecoutre chez lui, à Halluin.

M. Lecoutre laisse une veuve et neuf enfants.

LILLE

La Chambre syndicale des débitants de boissons. — Les membres fondateurs de la Chambre syndicale des débitants se sont réunis hier soir, au *Café Gambrinus* pour discuter le règlement qui régira la Société. Ce règlement, très concis, a été longuement examiné et plusieurs des articles ont été l'objet d'une longue discussion.

Le Syndicat aura prochainement une nouvelle réunion pour la formation définitive du bureau.

Nécrologie.—On annonce la mort de M. Victor Couailhac, rédacteur au *Petit Nord*.

M. Couailhac, qui était né à Lille, était âgé de 74 ans.

Chargé au *Petit Nord* de la partie théâtrale, il y montra une grande compétence que lui avait donnée l'expérience de la scène et des théâtres.

M. Victor Couailhac était le collaborateur de son frère Louis Couailhac, auteur de nombreux comédies et vaudevilles.

M. V. Couailhac qui séjourna longtemps en Russie et en Espagne était décoré de plusieurs ordres étrangers ; il faisait partie de la Société des Auteurs dramatiques.

Il avait beaucoup vu et sa conversation était des plus intéressantes.

CONCERTS ET SPECTACLES

Tourcoing. — La *Muse des Travailleurs*, société d'orphéon du Blanc Seau, devant aller prochainement à un concours, donnera, dimanche prochain 10 juin, à sept heures du soir, dans la grande cour d'honneur de l'Hôtel de Ville, un concert avec le gracieux concours de la fanfare du Blanc-Seau et de la fanfare du Point-Central.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 8 juin 1888

Présidence de M. Hedde

Cinquante-deux négociants et commis roubaisiens et tourquennois étaient venus témoigner à l'audience spéciale de ce jour, qui a été entièrement consacrée à l'examen d'une affaire intéressante pour le commerce des deux villes, à raison des relations considérables des négociants inculpés.

LES FAITS

Dans le courant du mois d'octobre, M. Piat-Agache, fabricant à Roubaix, reçut la visite de l'employé de M. D..., marchand de déchets à Tourcoing. Ce dernier venait lui offrir quatre caisses de cannettes. L'échantillon ayant plu, M. Piat-Agache envoya à Tourcoing son employé, M. R..., qui traita sur la base de 4 fr. 50 le kilog. Mais aussitôt que le marché fut conclu et que la marchandise eût été livrée, M. Piat fut on ne peut plus étonné de constater que la marchandise, achetée par lui, était une marchandise qui lui avait été volée, à lui-même. Il alla conter l'aventure à M. Accollas, commissaire de police, qui dirigea l'affaire avec une grande habileté. Une saisie fut immédiatement pratiquée et une enquête fut ouverte.

Le marchand de déchets de Tourcoing interrogé sur la provenance de ces marchandises que M. Piat-Agache reconnait lui avoir été volées, déclara les avoir achetées à MM. F. G., marchands de déchets à Roubaix. MM. F. G. confrontés avec M. D., le marchand de déchets de Tourcoing, nièrent énergiquement. Ils prétendirent que, sans doute, ils avaient vendu des canettes à M. D.. de Tourcoing, mais que ces canettes n'étaient pas celles achetées. A l'appui de leurs prétentions ils invoquent divers arguments qui semblent rendre vraisemblable leur bonne foi.

Tout d'abord, disent-ils, la caisse, dans laquelle M. D. prétend avoir reçu les cannettes soi-disant volées, *ne porte pas la marque spéciale à l'encre noire que* portent toutes les caisses venant de chez nous. De plus les cannettes vendues par nous à M. D. étaient désignées sous le nom (cannettes diverses) et les cannettes vendues par M. D. de Tourcoing à M. Piat-Agache ne sauraient rentrer dans cette catégorie. Enfin, la quantité de cannettes vendues par M. D. à M. Piat-Agache est supérieure de quinze kilogs à la quantité de marchandises que nous lui avons fournies.

Sans doute, *M. D...* met cette différence sur le compte de la tare. Mais cette prétention est d'autant plus invraisemblable qu'il varie dans le calcul de cette tare, et doit invoquer finalement une erreur de calcul.

Au surplus de nombreux témoins choisis, tant parmi les ouvriers trieurs qui ont assisté à l'expédition de la marchandise que parmi les courtiers qui ont rendu visite à ces messieurs, le jour de l'expédition, affirment que la marchandise achetée par M. Piat Agache et dont ils ont le spécimen sous les yeux, n'est pas conforme au lot de *divers* expédiés par MM. F. G... à M. D...

M. D... de son coté, prétend que l'on ne saurait mettre en doute sa bonne foi.

Quand l'employé de M. Piat-Agache s'est présenté chez lui, il n'a pas agi comme eut pu le faire un recéleur. Il a ouvertement proposé d'envoyer la marchandise au conditionnement. De plus, il croit MM. F. G... coupables, car le lot qu'ils lui ont vendu se trouvait remisé dans un endroit obscur, en dehors du magasin.

Le tribunal remet à huitaine pour l'audition de divers témoins, réquisitoire, et plaidoirie, cette affaire dans laquelle Me Hattu, le maître éminent des affaires criminelles, a convaincu de contradiction flagrante la plupart des principaux témoins qui accablaient ses clients.

L'impression générale du public, à cette audience, est que, dans l'état actuel des choses, la culpabilité des prévenus est loin d'être clairement établie.

Maitre Carré.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 9 juin 1888.

Monsieur le directeur
du *Journal de Roubaix*,

L'exactitude est la politesse des rois comme de ceux qui ne le sont pas. A quelque situation que l'on appartienne, être inexact, c'est être impoli. Mais dans une ville industrielle comme la nôtre l'exactitude n'est pas seulement une politesse elle est encore la base des relations commerciales. Le temps c'est de l'argent, disent les Anglais toujours pratiques.

Rien d'étonnant dès lors que votre journal, qui ne refuse jamais les communications utiles au commerce local, se soit fait si souvent l'écho des plaintes suscitées par les variations désastreuses de nos *horloges* municipales. Il y aura bientôt des variations, aussi nombreuses à nos cadrans qu'il y avait de variations, au temps de Bossuet, dans les sectes diverses des églises protestantes.

Cela ne peut pas durer, car tout royaume divisé, fut-il le royaume du temps, périra par lui-même.

Un commerçant, dans une de vos dernières éditions, faisait la question suivante : « Comment une ville de l'importance de Roubaix ne peut-elle obtenir une régularité mathématique dans le fonctionnement de ses horloges ? Cela nous semble un problème à résoudre qui ne peut être au-dessus de ses moyens. » Ce commerçant avait raison, impossible n'est pas français et surtout n'est pas roubaisien.

J'espère, qu'un jour ou l'autre, ce problème trouvera chez nous sa solution. En attendant, je me souviens d'avoir dernièrement admiré chez un cabaretier d'Audenarde une horloge, qui pour n'avoir pas au point de vue artistique la même valeur et le même cachet que le fameux hôtel-de-ville de cette localité qui a un nom dans l'histoire, m'a pourtant émerveillé. Cette pendule était tout simplement une pendule à air qui marchait sans rouages ni balancier. Toutes les minutes l'aiguille bougeait et montrait ainsi à l'observateur qu'un pas nouveau était fait dans le temps.

Cette image mobile
De l'immobile éternité.

Comme je témoignais au propriétaire de l'établissement mon étonnement, il me conduisit dans une grande salle voisine ou quarante pendules marchaient de la même façon. Elles étaient toutes reliées l'une à l'autre par un petit tuyau de caoutchouc. Toutes les minutes les quarante aiguilles faisaient un pas en même temps, comme une compagnie se met en mouvement au commandement de : Marche! du capitaine. Je demandai des explications. Elles étaient d'une simplicité extrême. Ces quarante pendules étaient mises en mouvement par une grande horloge à balancier qui toutes les minutes soulevait un soufflet.

Ce soufflet communiquait, au moyen d'un grand tuyau, avec le soufflet respectif de chaque pendule. Quand le grand soufflet se soulevait les quarante soufflets mis en communication avec lui par les tuyaux se soulevaient, et chaque aiguille bougeait.

L'air n'est pas soumis à toutes les variations de l'électricité, et les pendules à air me semblent appelées à détroner les pendules électriques.

Dans un avenir, qui n'est pas loin, peut-être, il y aura dans les cloches de Saint-Martin un soufflet de forges qui communiquera par des tuyaux avec les soufflets des pendules de chaque quartier. Toutes les minutes, quand l'aiguille de Saint-Martin bougera, les aiguilles de tous les quartiers de la ville feront comme les moutons de Panurge, elles bougeront même en temps d'orage et malgré les variations atmosphériques. La chose, pour singulière qu'elle paraisse, n'est peut-être pas impraticable et irréalisable. Si la chose se réalise, ce sera le cas de dire, après toutes les polémiques entamées sur la question de l'heure:

Qu'en sort-il le plus souvent ?
Du vent.

Recevez, Monsieur le Directeur, le témoignage de ma considération. Jean d'Audenarde.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

La haine de M. Lepers pour les patrons lui fait dire des méchancetés. De ce qu'un patron s'est adressé, dit-il, au bureau de bienfaisance pour trouver des ouvriers, il conclut que l'intention du demandeur était de les obtenir à meilleur marché.

On s'étonne avec raison, d'entendre un homme qui se croit intelligent, raisonner de la sorte.

L'ouvrier, je parle de celui qui travaille généralement, ne se résigne à aller au bureau de bienfaisance que contraint et forcé; quoi de plus naturel, que le jour que son patron a reçu quelques ordres, celui-ci aille lui dire : Si vous voulez reprendre l'ouvrage, j'ai de quoi vous occuper.

Et pourquoi, très gratuitement le prud'homme Lepers ne veut-il voir dans cette démarche qu'une économie à réaliser ? Tout simplement parce que la haine de M. Lepers, pour les patrons, lui fait dire des méchancetés.

Recevez, etc. *Un fabricant.*

PETITE CORRESPONDANCE

M. D. Roubaix. — Les troupes de la marine ne font ni 28 ni 13 jours, et nous croyons que l'infanterie de marine qui ne dépend pas encore du ministre de la guerre, jouit du même privilège.

Obsèques de M. Plichon

Bailleul, 9 juin, 3 h. soir.

Les obsèques de M. Plichon ont été l'occasion d'une grande, belle et touchante manifestation, du deuil, non seulement d'une ville entière, mais l'on pourrait dire du département tout entier, et ce qu'il y a de plus remarquable c'est que cette manifestation a été spontanée, qu'elle n'a eu, pour l'organiser, aucun de ces rouages officiels auxquels, en France, nous sommes si habitués à nous plier.

L'on a pu voir aussi de quelle légitime popularité, celui qui n'est plus, jouissait à Bailleul et dans notre pays, quelle haute situation il occupait, quels regrets il laisse et quel vide aussi sa mort prématurée laisse dans les rangs de ceux qui soutenaient le même combat que lui.

L'aspect de Bailleul

Nous le répétons, rarement on peut assister à une manifestation aussi grandiose, jamais à une démonstration aussi touchante.

La vie publique était arrêtée dans la ville de Bailleul. Tous les habitants semblaient avoir perdu l'un des leurs et c'était réellement l'un des leurs que l'homme de bien pour lequel il n'y a peut-être pas une seule famille de cette ville qui n'ait quelque motif de reconnaissance et de gratitude.

A presque toutes les fenêtres des maisons, des bannières noires, des drapeaux voilés d'un crêpe avaient été arborés.

Rue de la Gare, les deux fausses portes qui avaient été dressées pour le retour du corps de M. Plichon avaient été conservées.

Mais, c'est surtout dans la rue de Lille, où demeurait le défunt, sur la place et dans toutes les rues qui conduisent de l'église au cimetière que le spectacle était véritablement imposant.

Des mâts blancs et noirs avaient été dressés et étaient reliés par des cordons d'étoffe blanche entourés de crêpes noirs. Les réverbers allumés avaient été également voilés de crêpes.

L'arrivée des assistants

Dès neuf heures du matin, la foule commence à arriver nombreuse de tous les points de la ville et des villages environnants.

Le train de sept heures avaient amené, de Lille, quelques personnes ; mais les députés, les conseillers généraux et le plus grand nombre des assistants, sont arrivés par les deux trains spéciaux qui avaient été organisés au départ de Lille et de Dunkerque.

En même temps, les différentes corporations, qui devaient figurer dans le cortège, se massaient dans la rue de Lille, sous la direction des commissaires.

On remarque surtout la délégation des mineurs de la Société des mines de Béthune, dont M. Plichon était président, et qui assistent aux obsèques en tenue de travail avec la lampe de sûreté, aux chapeaux de cuir bouilli, le pic ou la pioche sur l'épaule.

Ces délégués apportent un grand nombre de couronnes qui ont été offertes par chacune des fosses de la Compagnie et les différentes catégories d'employés.

A la maison mortuaire

A neuf heures et demie, avant même l'arrivée du train de Lille, la rue Lille est littéralement comble et il est presque impossible d'avancer devant la maison mortuaire.

Le corps de M. Plichon a été déposé dans une chapelle ardente qui était littéralement bondée de couronnes, de croix et de bouquets.

Signalons de superbes couronnes offertes par la ville d'Hazebrouck, les vieillards de l'hospice de Bailleul, le personnel des mines de Béthune, les agents de la même société, les differentes couronnes des ouvriers mineurs, la députation du Nord, le comité conservateur du département, le collège libre de l'Immaculée Conception, la musique municipale, M. Adrien Bertelle, les domestiques de la maison, les orphelins et par un grand nombre d'amis ou de parents que nous ne pouvons citer à notre grand regret.

Le cortège

A dix heures et demie, le cortège se met en marche dans l'ordre suivant :

Le suisse, la croix et les enfants de cœur, les sapeurs et les tambours, la musique de Stenwerck, l'Ecole Dominicale, les orphelines de l'Hospice, les pensionnats de jeunes filles de la ville, les sœurs de charité, une délégation des ouvriers tisseurs, les vieillards de l'Hospice, les frères de la doctrine chrétienne, une délégation des élèves du collège libre, les sociétés de Saint-Vincent-de-Paul et de secours mutuels, la société des anciens militaires, la musique de Bailleul, la compagnie des sapeurs-pompiers, la maîtrise et le clergé.

Le corbillard venait ensuite, disparaissant complètement sous les fleurs. Devant le corbillard, un grand nombre de couronnes étaient portées, notamment une très belle couronne en marbre blanc offerte par le Conseil municipal de Bailleul avec cette inscription :

A SON ILLUSTRE CONCITOYEN
AU DÉPUTÉ I. PLICHON
LA VILLE DE BAILLEUL

Autour du corbillard se tiennent les ouvriers mineurs de la Compagnie de Béthune.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Deschodt, ancien conseiller à la cour d'appel de Douai, ami du défunt ; Desmyttère, conseiller général, Hié, maire de Bailleul ; de Frescheville et Leroy, députés du Nord ; Degouy, vice-président du conseil d'administration des Mines de Béthune.

Derrière le corbillard marchait le valet de chambre du défunt, portant ses décorations.

Puis venait la famille, les deux fils de M. Plichon en tête conduisant le deuil.

Le cortège était ensuite formé dans l'ordre suivant :

Les députés, parmi lesquels nous avons remarqué tous les députés du Nord, MM. Talliandier et Herva ry, députés du Pas-de-Calais, etc., M. Paris, sénateur.

Puis un grand nombre de conseillers généraux et d'arrondissement, le conseil municipal de Bailleul au complet, les délégations des conseils municipaux d'Hazebrouck et de Dunkerque, conduites par MM. Degroote et Lemaire, le conseil municipal de Merville et un grand nombre de délégations des conseils municipaux de toutes les communes environnantes.

Une foule innombrable dans laquelle nous avons remarqué les personnes les plus considérables et les plus considérées de notre département suivaient.

Citons au hasard et notre énumération est incomplète : M. le général de division L'Hériller, le colonel du 19e chasseurs, ami personnel de la famille; MM H. Bernard, A. Thiriez, Déjardin, Telliez, Schoutteten, Derode, A. Delesalle, D'Hespelmaire d'Haubourdin, Cazeneuve, Muel, inspecteur de la Compagnie du Nord, Ch. Petit, président du tribunal de commerce de Cambrai, Taffin-Binauld, Eugène et Paul Delemer, Deschodt, Meurillon, ancien conseiller général, Lauwick-Van Eslande, maire de Comines, de Warenghien, le docteur Bollaert de Bergues, Leblond, ancien directeur de l'asile de Bailleul, Alfred Reboux, directeur du *Journal de Roubaix*, comte de Montalembert, maire d'Annappes, Des Rotours fils, conseiller d'arrondissement.

Le cortège a suivi la rue de Lille, traversé la Grande-Place, suivi les rues d'Occident, Saint-Vaast pour aboutir à l'église Saint-Amand.

A l'église

En quelques minutes, l'église Saint-Amand est absolument comble et plus de la moitié des assistants ne peuvent y pénétrer.

La messe a été dite et l'absoute donnée par M. le doyen de Saint-Amand, au milieu de l'émotion profonde et religieuse de toutes les personnes présentes.

La maitrise de la paroisse a chanté la messe de Mazingue.

M. Minssart de Roubaix a chanté un *Pie Jesu* d'après Stradella et le *Pater noster* de Niddermeyer M. Koszul, ami de la famille Plichon, tenait l'orgue ; il avait voulu rendre hommage à cette famille vénérée. L'offrande a duré près d'une heure, elle était donnée par deux prêtres de la paroisse.

Discours de M. Victor Degouy

M. Victor Degouy, vice-président du Conseil d'Administration des Mines de Béthune, au nom de ses collègues du Conseil, a rappelé, en quelques mots quelle fut la tache honorable du président que perd aujourd'hui cette société.

« Son nom, a-t-il dit, signifiait pour nous : énergie, devoir et probité.

» Ses rapports avec ses collègues et ses administrés étaient plein d'urbanité et de courtoisie ; mais sa bonté s'étendait surtout aux mineurs pour qui il avait un amour particulier et dont il voulait sans cesse améliorer la condition. »

M. Degouy a terminé en disant :

« Ces quelques traits de sa vie vous montreront, Messieurs, la perte que fait, en la personne de son président, la Compagnie des mines de Béthune.

» Des hommes tels que celui que la mort vient d'enlever à l'affection de tous n'ont pas besoin d'éloges ; la mémoire de M. Plichon restera toujours vénérée de ceux qui l'ont connu, et nous ses collègues nous n'aurons pour continuer sa tradition, qu'à nous inspirer de cette vie si noble qui sera comme un enseignement et une école de toutes les vertus. »

Discours de M. E. Hié, maire de Bailleul

M. E. Hié a rappelé, en termes excellents, les differents actes de la vie de M. Plichon et a terminé ainsi :

« Nous conservons pieusement le souvenir de tant de bienfaits. Devant cette foule recueillie, devant ce peuple qui pleure et qui m'écoute, je rends un dernier hommage à notre bienfaiteur, et notre reconnaissance, qui s'est vivifiée en présence de ce cercueil se perpétuera comme ces fleurs mélancoliques qui poussent et persistent sur les tombeaux. »

Discours de M. Le Roy

M. Le Roy prend ensuite la parole, au nom de la députation du Nord. Il fait l'éloge de M. Plichon, député. Voici un passage de son discours :

« Sa grande âme, si vaillante et si droite a déjà reçu de Dieu la suprême récompense, promise aux hommes de foi sincères et de bonne volonté, et rien ne manque autour de sa tombe de ce que les hommes pouvaient y apporter, ni les larmes de la famille dont il était l'orgueil, ni les regrets de l'amitié, à laquelle il fut si fidèle, ni la désolation du pauvre dont il fut le bienfaiteur, ni les témoignages de la douleur publique. »

NORD

Conseil de préfecture. — C'est jeudi prochain 14 juin, que le Conseil de préfecture reprendra l'examen des protestations déposées contre les élections municipales des 6 et 13 mai.

Dans cette séance, seront appelées les affaires de Dedours, Templemars, Téteghem, Marquette, Leers, Warneton, Lambres, Gouzeaucourt, Hellemmes-Lille (trois protestations), Bugnicourt, Wallers, etc.

Un drame de famille à Felleries. — Dans la matinée de mercredi, vers 11 heures 1/2, un saltimbanque, nommé Bornot, de passage à Felleries, eut une violente discussion avec son fils. Celui-ci s'éloignait pour mettre un terme à la querelle quand son père tira sur lui, à 22 mètres environ, un coup de fusil chargé de plomb : le jeune homme ne fut heureusement qu'assez légèrement blessé.

Quant à Bornot, il rentra dans sa baraque, où il tenta de se suicider en se tirant un coup de revolver sous le menton. Sa blessure n'est pas mortelle, mais il a été transporté à l'hospice d'Avesnes dans un état assez grave.

La gendarmerie a fait une descente sur les lieux et ouvert une enquête.

Dunkerque. — *Revue.*—Vendredi, après-midi, à deux heures, M. le général Jung, gouverneur de Dunkerque, a passé en revue, sur le glacis-est, les territoriaux, incorporés au 110e de ligne et qui ont fini leur treize jours, demain matin.

La musique du 110e a prêté son concours au défilé.

— M. Saisset-Schneider, accompagné de M. Trystram député et de M. Pichon, secrétaire général, s'est rendu à 9 heures, vendredi matin, à bord du *Baliseur* et a quitté le port à la marée, se rendant à Gravelines pour présider au conseil de révision.

— *Les Islandais.* — La goëlette *Schotter-Hoff* est attendue incessamment à Dunkerque, revenant d'Islande avec d'importantes avaries. La *Mardyckoise* doit suivre de Dunkerque le samedi 9 ou le 10 pour Islande, continuant sa campagne interrompue.

La goëlette *Margot* a été vue le 15 mai dernier, tout allant bien à bord et ayant 330 tonnes morue. Ce navire avait vu quelques jours auparavant la *Julie* et la *Léontine*.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — *Violent incendie.* — Jeudi soir, vers 9 heures, un violent incendie s'est déclaré dans la maison occupée par M. Titerent, poêlier-zingueur, rue d'Orléans, 18. Les flammes ont pris naissance dans la cave, sous le réservoir à pétrole : celui-ci ne contenait heureusement que cinq litres du redoutable liquide. Les flammes se sont pourtant développées très rapidement; mais, grâce à la prompte l'arrivée des secours, un désastre a pu être évité. A 9 heures 1/2, on était maitre du feu.

BELGIQUE

Tribunal correctionnel de Courtrai

Audience du jeudi 7 juin

Présidence de M. Tyteca. — MM. Debie et Dujardin, assesseurs

Ministère public : M. Veys.

Affaire Sheridan ou du faux cachet

EXPOSÉ DES FAITS

Aux élections communales de Mouscron — premier tour — de graves irrégularités ont été commises. Les cachets ont été brisés (ou se sont cassés par mégarde) et le cachet J. B. qui était apposé sur deux paquets de bulletins a été remplacé par un cachet portant les initiales F. B. Où ce faux cachet a-t-il été fabriqué, qui l'a commandé et qui l'a employé ?

M. Sheridan qui, à ce moment, exerçait les fonctions de secrétaire communal, est accusé d'avoir fait confectionner ce cachet à Lille et de l'avoir appliqué sur les deux paquets envoyés à la députation permanente, à Bruges.

LA SÉANCE

Les remises nombreuses de cette affaire n'ont pas beaucoup engagé les mouscronnois à se rendre, jeudi, encore, à Courtrai. Les catholiques, sûrs de leurs droits, y sont en grand nombre, les libéraux sont représentés par les témoins appelés, au nombre de trois.

M. Shéridan entre dans la salle et s'installe près du banc des prévenus. Le barreau de Courtrai est au complet. A dix heures précises commence l'audience.

AUDITION DES TÉMOINS

M. le Président.— M. Dubiez, vous faites fonctions de bourgmestre de Mouscron et vous avez présidé le bureau principal aux élections communales du 16 octobre. N'y avez-vous pas constaté des irrégularités pendant les opérations ?

M. Dubiez. — Aucune.

M. le Président. — Les procès-verbaux de cette élection ont-ils été signés séance tenante ?

M. Dubiez. — L'un a été signé aussitôt, l'autre l'a été le lendemain, d'après la demande que m'en a faite M. Shéridan.

M. le Président. — Les procès-verbaux ont-ils été placés sous enveloppes, et quand ont-ils été envoyés à Bruges ?

M. Dubiez. — Je ne sais pas s'ils ont été mis sous enveloppes ; M. Shéridan m'a dit que la caisse destinée à contenir les dossiers allait être prête le mardi suivant.

Alors, M. le président demande à M. Dubiez s'il avait eu connaissance de l'affaire du faux cachet avant qu'un écrit anonyme n'eût paru à Mouscron et si M. Shéridan n'avait pas avoué, dans une réunion, chez M. Crombèke, être l'auteur du faux cachet.

M. Dubiez répond que non.

Sur une nouvelle interrogation du président pour savoir si M. Dubiez n'a pas remis son cachet à M. Shéridan, M. Dubiez répond négativement et ajoute, que M. Shéridan avait ses entrées dans son bureau où son cachet trainait sur le pupitre; il affirme, en outre, qu'il n'y a pas eu d'autre conversation entre lui et M. Shéridan, à ce sujet, et que son cachet, s'est trouvé, pendant le jour de l'élection, dans la poche de son pardessus.

Le ministère public pose plusieurs questions à M. Dubiez qui répond que M. Sheridan ne lui a jamais fait le récit de son voyage à Lille et qu'il n'a jamais avoué avoir eu tort.

M. Shéridan essaie de prouver qu'il n'avait pas l'intention de faire des fraudes en disant qu'il avait proposé, au bureau principal, le choix d'un autre secrétaire.

M. Crombeke est appelé : il ne sait rien de plus que M. Dubiez au sujet de la conversation de M. Shéridan, par rapport au faux cachet. Quand à la déclaration faite par M. Shéridan, lors des élections de 1884, qu'il ferait à son gré les élections libérales ou catholiques, c'est là une chose qui se traitait en secret et M. Shéridan en était au courant.

M. Bourgois vient ensuite déclarer que c'est lui qui avait reçu le cachet Blondelle et l'avait transmis à M. Cracco et ajoute qu'il n'avait jamais eu, jusqu'à ce jour, un cachet à lui.

M. Léon Dujardin n'a plus la mémoire bien fraiche, quant à ces faits (il y a si longtemps que la chose s'est passée). Il se rappelle cependant qu'on est allé le chercher pour parapher les bulletins.

Mlle Elise Robert, de Lille, chez qui le faux cachet avait été commandé, et où M. Bentein est allé le chercher, n'a pu se présenter au Tribunal, par suite d'une paralysie des jambes qui la retient chez elle.

Sa déposition avait cependant une grande importance, quant aux divers propos qui auraient été tenus notamment quant à la désignation des initiales à confectionner.

M. Veys, organe du ministère public, demande à M. Shéridan pourquoi il a fait faire ce cachet et pourquoi il s'en est servi.

M. Shéridan répond qu'il l'a fait « *afin d'échapper à la responsabilité morale devant sa conscience.* »

Il avait constaté que 3 libéraux étaient élus et ce bris de scellés aurait amené inévitablement l'annulation des élections.

Nous publierons, demain, le réquisitoire et les plaidoiries.

Violent incendie à Tournai. — Une dépêche de Tournai nous annonce que, samedi matin, un violent incendie a éclaté dans la raffinerie d'huiles de M. Caillau-Pollet, consul de France, à Tournai.

A six heures, on était maitre du feu. Les dégâts, couverts par les assurances, sont considérables.

Mgr Bracq, évêque de Gand, est à toute extrémité.

Une bonne mesure aux frontières belges. — Nous lisons dans la *Patrie* de Bruges :

« Une mesure qui, depuis longtemps vexait les voyageurs passant la frontière, sera prochainement rapportée. On sait que, dans les gares frontières belges les voyageurs étaient obligés de descendre de voiture pour la visite douanière; désormais les voyageurs qui n'auront pas de bagages et ceux qui n'emporteront aucun objet passible de droits, ne devront pas descendre de leur compartiment, à moins qu'ils n'en soient spécialement requis par les employés de la douane.

» De même les bagages des voyageurs qui « traversent » seulement le territoire belge ne seront soumis à aucune visite de la part de la douane belge, s'ils sont inscrits à destination d'une localité située au delà de notre territoire. »

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* —*Déclarations de naissances du 8 juin.* — François Pau, rue de Tunis, cour Ramery, 1. — Rosalie Jonkheere, rue du Luxembourg, fort Cordonnier, 42. — Amand Soenens, rue de la Longue-Chemise 15. — Marie Wens, rue Solférino, cour Burgraeve, 6. — *Déclarations de décès du 8 juin.* — Louis Cuvelier, 3 mois, rue de France, 61. — Marie Descamps, 20 ans, journalière, rue de Wasquehal, cour Saint-Joseph, 1. — Jules Delahaye, 24 ans, apprêteur, rue du Tilleul, 189.— Zulma Descamps, 11 mois, rue de la Chaussée, cour Parent, 4. — Adèle Cornez, 79 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Jeanne Vauderhaegen, 79 ans, ménagère, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 8 juin.*— Julia Duchatel, rue de la Croix-Blanche. — Louis Houpline, rue du Brun-Pain. — Gustave Robert, rue du Moulin-Fagot. — Louis Malfait, rue Verte Feuille. — Jeanne Gyselinck, rue des Piats.

Convois funèbres & Obits

Un obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 11 juin 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Désiré-Fortuné LORIDANT, marguillier de la paroisse Sainte-Elisabeth, ancien commissaire-priseur, veuf de Dame Sophie DAUCHY, décédé à Roubaix, le 1er mai 1888, dans sa 78e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — La Confrérie de la Bonne Mort fera dire une Messe, le mardi 12 juin, à 7 h. 1/2 ; messieurs les marguilliers de la paroisse Sainte-Elisabeth feront célébrer un Obit, en ladite église, le même jour, à 10 heures, et messieurs les membres de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Martin feront dire une Messe, en l'église Saint-Martin, le mercredi 13 courant, à 7 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église *SAINT-MARTIN*, à Roubaix, le lundi 11 juin 1888, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Victor-Joseph WACRENIER, époux de Dame Anais NADAUD, décédé à Roubaix, le 21 mai 1887, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Croix, le lundi 11 juin 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Charlotte DESBONNET, veuve de M. Jean-Denis BRIFFAUT, décédée à Croix, le 6 mai 1888, dans sa soixante-dix-septième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Mouveaux, le jeudi 14 juin 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Jules-Xavier-Joseph SAMARCQ, décédé à Mouveaux, le 31 mai 1887, à l'âge de 22 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 11 juin 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Napoléon DECLERCQ, époux de Dame Sylvie GRENEZ, décédé à Roubaix le 3 mai 1888, dans sa 75e année administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Discordes dans l'Union des gauches

Il semble que le manifeste annoncé de l'Union des gauches ne doive jamais paraître.

Ce manifeste devait exposer les motifs qui empêchaient les opportunistes et les modérés de se rallier aux propositions de revision, même accommodées à la mode de M. Floquet, c'est-à-dire réduites à leur plus simple expression et ajournées à la fin de la législature ; mais, quand sont arrivées des lettres des comités ferrystes, notamment de ceux de la Gironde, des Vosges, du Doubs, de la Cote-d'Or, de la Somme, de l'Isère, réclamant un programme révisionniste quelconque de la part de l'Union des gauches, sous peine d'un effondrement de l'influence du groupe dans ces régions, nombre de membres de l'Union des gauches ont insisté pour qu'il fût fait droit à ses revendications, au moins dans une certaine mesure. De là, des contradictions, des discordes qui condamnent le manifeste de ne jamais voir le jour.

Ce sont, d'ailleurs, des désaccords analogues, des antagonismes du même genre, qui ont empêché jusqu'à présent M. Ribot de réaliser le dépôt de son projet relatif à la substitution du scrutin d'arrondissement au scrutin de liste.

Le rappel de M. de Munster

Berlin, 9 juin. — Il est question du remplacement de M. de Munster, ambassadeur d'Allemagne à Paris ; on vient de faire des changements dans le personnel de son entourage sans le consulter, et M. de Bismarck lui bat froid parce qu'il suppose qu'il correspond directement avec l'empereur.

M. de Munster n'a pas été consulté non plus sur l'application des décrets relatifs aux passeports.

Il est certain que, si M. de Munster est encore ambassadeur à Paris, c'est grâce à l'appui de l'empereur.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17. ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

AVIS
AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Depuis quelques jours, une maison de grains et fourrages de la place de Roubaix annonce au public qu'elle vend des avoines du pays à 17 fr. 50 les 100 kilos.

Vu les cours actuels de tous les marchés ce prix ne peut être pratiqué. Nous, négociants-marchands de grains et fourrages soussignés, avons effectué un achat de l'avoine annoncée et avons immédiatement reconnu que la susdite avoine était de provenance étrangère.

Dans l'intérêt du commerce local, nous croyons qu'il est de notre devoir de mettre les consommateurs en garde contre de semblables agissements.

Louis Scotté, L. Vanhoutte-Petit, Lepers-Tanchon, Pierre Delcroix, Joseph Scotté, Lambert-Desmazure, Florentin Leman, J. Fournier-Seynave, Pierre Flipo, A. Lambert fils, E. et M. Fournier. 17222—33016

DIPLOME D'HONNEUR ET MÉDAILLE D'OR
Maison fondée en 1881
ROUSSEAUX
Dentiste breveté S. G. D. G.
37, rue du Collége, Roubaix
Réparations de pièces cassées dans le plus bref délai. 16220

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
Spécialement :
VOIRIE. Pavages, Sables et Graviers
Terrassements pour nivellements avec grand matériel
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
BATIMENT. Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

COSMYDOR
SE VEND PARTOUT
Eau de Toilette incomparable sans acide ni vinaigre.
Dépôt : PARIS Boulᵈ Sébastopol, 59
S'EMPLOIE JOURNELLEMENT
11672

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

VOYAGES CIRCULAIRES
A ITINERAIRES FACULTATIFS
Billets 1re, 2e et 3e cl. délivrés toute l'année

La Compagnie délivrera dans toutes ses gares, à partir du 15 juin 1888, et d'une manière permanente, des billets de voyages circulaires à itinéraires facultatifs.

Les itinéraires devront comporter un parcours d'au moins 300 kilomètres et former des circuits complètements fermés, c'est-à-dire que le voyageur devra revenir à son point de départ.

Réduction : 20 à 50 0/0 sur les prix du tarif général.

Validité des billets 30, 45 ou 60 jours, selon l'étendue du parcours.

La durée peut être prolongée, une ou plusieurs fois, d'une période égale à celle primitive, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0, pour chaque prolongation.

Franchise de bagages : 30 kilogrammes.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares situées sur le parcours.

Délivrance dans toutes les gares du réseau P. L. M., dans les bureaux de la ville et dans les agences, des prospectus détaillés et gratuits. 17226d

CHLOROSE, ANÉMIE, PALES COULEURS
Appauvrissement du Sang
FER BRAVAIS
Le meilleur et le plus actif de tous les ferrugineux
Dépôt dans la plupart des Pharmacies

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

SANTÉ ET LONGÉVITÉ
sans médecine, sans purge et sans-frais, par la délicieuse farine de Santé, la
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, tartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Rapport du docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, — la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux phthisiques, étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Elle prolonge la vie humaine de 20 à 30 ans.

Le pape Pie IX nous en fournit le plus illustre des exemples; s'il est le seul Pontife ayant occupé le Saint-Siège plus longtemps que Saint-Pierre lui-même, s'il conserva la santé jusqu'à un âge extrêmement avancé, c'est, nous apprend le correspondant, à Rome, de la *Gazette du Midi*, de Marseille, « que Sa Sainteté prenait à chaque « repas une assiettée de Revalescière. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/3 k., 4 fr.; 1 kil 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. 41 ans de succès; 100.000 cures authentiques. Aussi « La Revalescière Chocolatée. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boites de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « Revalescière en Biscuits » à 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre mandat-poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Cᵒ (limited), 8, rue Castiglione, à Paris. 15228

Le directeur-gérant : Alfred Reboux

Roubaix. — Imp. Alfred Reboux, rue Neuve 17